

## Mise à jour de la distribution communale de présence du loup

### A l'attention des correspondants du Réseau Loup-Lynx

En sus des autres indicateurs de tendance démographique, il importe de connaître l'évolution temporelle de la répartition spatiale du loup afin d'évaluer l'état de conservation de cette espèce. Ainsi, l'aire de présence du loup est mise à jour annuellement. Par convention, l'unité géographique de restitution de cette distribution est la commune. Cette carte est consultable sur le site ministériel dédié : <http://carmen.carmencarto.fr/38/Loup.map>.

### Une méthode de présentation standardisée

Cet indicateur traduit, sur une période de deux années consécutives, l'évolution des aires de présence documentées en distinguant les communes avec une récurrence forte ou faible de détection de l'espèce. Ainsi, deux catégories de distribution sont décrites au cours de la période de suivi (les années civiles 2016 et 2017) :

- Présence irrégulière : une à trois informations identifiées
- Présence régulière : plus de trois informations identifiées

Pour réaliser cette cartographie, deux type d'informations sont utilisées par commune. Il s'agit tout d'abord des indices collectés (observations visuelles, traces, proies sauvages, échantillons biologiques...) par le réseau « loup - lynx » qui sont validés en raison de leurs caractéristiques techniques. De plus, les constats de dommages sur proies domestiques pour lesquels la responsabilité du loup n'est pas exclue sont intégrés à ce bilan.

La distribution du loup en France est ainsi documentée à une échelle communale, qui constitue l'entité administrative de référence à ce jour.

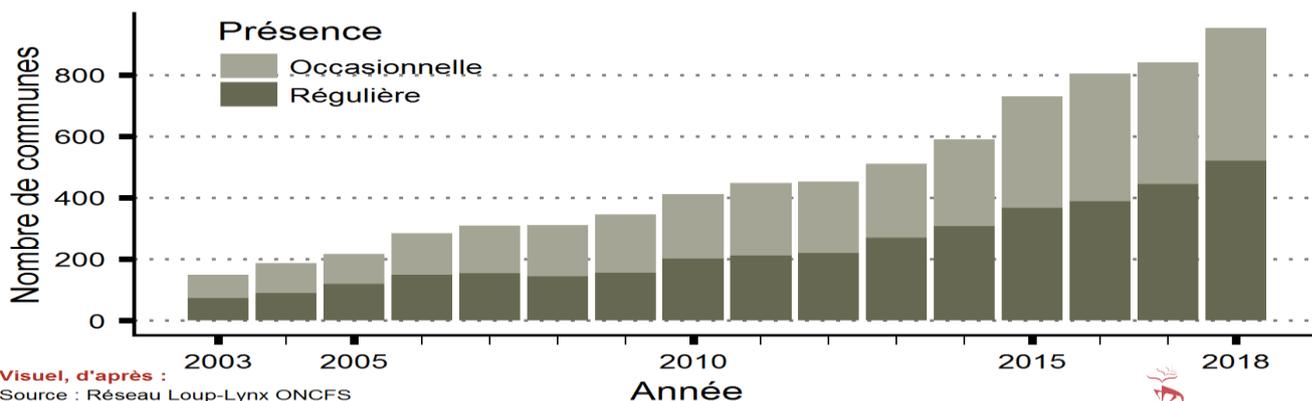
### Une augmentation régulière du nombre de communes de présence

Le nombre de commune avec présence détectée du loup progresse. Ce sont 524 communes qui connaissent une présence régulière de l'espèce et 434 communes pour lesquelles la présence est qualifiée d'irrégulière. Au total, près de 960 communes enregistrent une présence occasionnelle ou durable du loup en France.

Avec un accroissement global de 13 % de la distribution communale entre les bilans de 2017 et 2018, le nombre de communes augmente de 17 % pour celles classées en présence régulière et 9 % pour les communes en présence irrégulière.



## Evolution de la présence communale du Loup gris



Visuel, d'après :

Source : Réseau Loup-Lynx ONCFS

Traitements : ONCFS, novembre 2018



## Un comblement des espaces interstitiels dans les Alpes

Cette progression de l'aire de distribution communale du loup en France en 2017 est essentiellement constatée par une densification de la présence sur les massifs alpins et provençaux.

Les départements des Alpes du nord et du Vaucluse connaissent une augmentation du nombre de communes concernées par l'espèce. En région Occitanie, cette augmentation est perceptible dans l'Aude (Razès), l'Aveyron (Sud Larzac), le Gard (Costières) et en Lozère (massif de la Margeride). Un secteur frontalier entre la Meurthe et Moselle et les Vosges connaît également une hausse du nombre de communes en présence régulière.

On constate la détection régulière du loup dans la Nièvre avec des indices collectés pendant ces deux dernières années. Par ailleurs, quelques informations ponctuelles sont enregistrées dans le Cantal, la Corrèze, la Côte d'Or, la Creuse, le Jura, la Somme et le Tarn. Ces informations sont à confirmer dans le temps, en l'absence d'élément récurrent elles ne sauraient à elles seules attester de l'installation durable du loup sur ces territoires.

A l'inverse, la présence communale du loup est moins importante pour ce bilan dans les Hautes Vosges, au sud de la Lozère et en Ardèche.

## Vers une nouvelle méthode qui répond aux standards internationaux

Bien qu'elle soit en adéquation avec la gestion administrative, l'évaluation de l'aire de présence sur une base communale est perfectible pour calibrer un outil de mesure de tendance vu les différences de formes et de superficies entre communes. Cette difficulté est en passe d'être résolue par la mise en œuvre d'une nouvelle technique de cartographie qui sera utilisée à compter de 2019 conformément aux usages européens de suivi des populations d'animaux sauvages (Art. 17 de la DHFF, <https://inpn.mnhn.fr/programme/rapportage-directives-nature/presentation>). Cette méthode d'analyse est utilisée depuis 2013 pour rendre compte de l'aire occupée par le lynx.

Ce nouveau procédé va privilégier la récurrence des indices de présence en un site donné, avec des mailles standardisées de 10x10 km, de façon à restreindre au maximum les effets de géométrie des contours communaux, la détection imparfaite des indices ou la variation de pression d'observation entre les territoires.

L'explication de cette nouvelle méthodologie est décrite dans le Bulletin loup N°36 téléchargeable ici : <http://www.oncfs.gouv.fr/Bulletin-d-information-du-reseau-Lynx-download131>)

## Flash info

20 novembre 2018

*Cartographie produite à partir des données collectées en 2016 et 2017*

